

Quels sont les enjeux? Qu'a-t-on proposé?



L'équipe de négociation du SEFPO exige que les autres employées et employés du collège « s'abstiennent d'effectuer toute tâche liée au personnel de soutien ».

Cela signifie qu'une doyenne ou un doyen ne pourrait pas informer la population étudiante des possibilités d'aide financière disponibles.

Les fonctions du personnel de soutien sont déjà protégées par la convention collective.

Ça ne doit pas devenir une raison pour faire grève.

Saviez-vous que la collaboration avait toujours été au cœur du fonctionnement des collèges de l'Ontario ?

L'équipe de négociation du SEFPO exige que seul le personnel de soutien puisse effectuer des interventions en lien avec le soutien.

Cela signifie qu'une doyenne ou un doyen ne pourrait pas informer une étudiante ou un étudiant des possibilités d'aide financière disponibles ou des techniques d'étude auxquelles elle ou il aurait droit, car seul le personnel de soutien serait habilité à le faire.

Il est essentiel que nous soyons en mesure de collaborer afin d'aider les élèves. Votre emploi n'est aucunement menacé par ce genre de pratiques.

Voici comment cela fonctionne :

- ✓ Les fonctions du personnel de soutien sont protégées par votre convention collective (article 1 et Annexe B).
- ✓ Il existe déjà des mécanismes permettant d'empêcher la direction de prendre en charge les responsabilités du personnel de soutien.

Ça ne doit pas devenir une raison pour faire grève.



L'équipe de négociation du SEFPO souhaite
contrôler toute la sous-traitance
dans les collèges de l'Ontario.

La convention collective protège déjà le
personnel contre la perte d'emploi causée
par la sous-traitance directe.

**Ça ne doit pas devenir une
raison pour faire grève.**

CONSEIL DES **EMPLOYEURS** DES COLLÈGES | COLLEGE **EMPLOYER** COUNCIL

Le saviez-vous?

L'équipe de négociation du SEFPO souhaite contrôler toute la sous-traitance. La convention collective du personnel de soutien à temps plein protège déjà le personnel contre la perte d'emploi causée par la sous-traitance directe. Il s'agit de l'Annexe I.

Voici comment cela fonctionne :

- ✓ Si vous avez terminé votre période d'essai, vous ne pouvez pas être relevé de votre emploi.
- ✓ Si la compagnie sous-traitante vous propose des conditions similaires, vous pouvez accepter le poste ou retourner au collège au cours de la première année.

Dans le cadre de la proposition du CEC, les collèges ont proposé ce qui suit :

- ✓ Allonger la période de retour au collège à 2 ans
- ✓ Offrir des formations subventionnées pour améliorer les compétences et faciliter l'évolution professionnelle.

Cela signifie une sécurité d'emploi accrue et davantage d'opportunités pour le personnel de soutien.

Ça ne doit pas devenir une raison pour faire grève.



Les collèges ont déjà proposé de nombreuses améliorations au personnel de soutien :

- ♦ **Augmentations salariales de 2,25 %, 2 % et 2 % sur trois ans**
- ♦ **Indemnité de cessation d'emploi améliorée**
- ♦ **Primes plus élevées**
- ♦ **Amélioration des avantages sociaux**
- ♦ **Meilleures protections**

CONSEIL DES **EMPLOYEURS** DES COLLÈGES | COLLEGE **EMPLOYER** COUNCIL

Qu'est-ce que cela signifie pour vous?

Les collègues s'engagent à renforcer le système collégial de l'Ontario. Nous restons déterminés à trouver une entente équitable qui soutienne notre personnel de soutien à temps plein et renforce l'ensemble de la communauté collégiale.

Voici quelques-unes des améliorations déjà proposées par les collègues :

1 Dispositions financières

- ✓ augmentations de salaire de 2,25 %, 2 % et 2 % sur 3 ans
- ✓ Indemnité de cessation d'emploi améliorée
- ✓ primes plus élevées pour les quarts de travail et les périodes de disponibilité sur appel.

2 Amélioration des avantages sociaux

- ✓ amélioration du droit de reporter les crédits de congé annuel
- ✓ amélioration de la couverture pour les soins de la vue et les soins auditifs
- ✓ congé de deuil élargi
- ✓ congé payé jusqu'à 5 jours pour les victimes de violence conjugale et sexuelle.

3 Renforcement de la protection liée aux nouvelles technologies et améliorations apportées au libellé relatif à la sous-traitance.

 [Vous pouvez consulter la liste complète des améliorations ici](#)

Ça ne doit pas devenir une raison pour faire grève.